À l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, Contretemps *publie du 18 mars au 4 juin une lettre quotidienne rédigée par Patrick Le Moal, donnant à voir ce que fut la Commune au jour le jour.*

***

L'essentiel de la journée

Situation militaire

À l'ouest

À Neuilly et Asnières, après une nuit épouvantable, la matinée a été assez calme. Vers une heure, un duel d'artillerie a repris entre les batteries versaillaises d'Asnières, du château de Bécon et de Courbevoie, et les batteries fédérées des remparts, du pont d'Asnières et du pont de Clichy. En soirée, les tirs versaillais ont visé Batignolles et Montmartre, où les obus tombaient au-delà du cimetière.

D'après le National :

> À cinq heures du soir, au moment où cinq enterrements se tenaient au cimetière Montmartre, deux obus sont tombés dans le champ de repos. L'un d'eux, près de la voûte, s'est enfoncé dans la terre. L'autre, rasant le faite des monuments qui sont sur la gauche de l'allée par laquelle on se rend à la fosse commune, allée fréquentée entre toutes, l'a traversée pour éclater sur le coin gauche d'un sarcophage érigé à feu Lebel Sainte-Marie, au deuxième rang des tombes, en écornant fortement le tombeau de la famille Gudel, situé au premier rang, à cinq places de la tombe de Mürger. Des éclats d'obus ont plus ou moins endommagé un certain nombre de monuments funèbres environnants jusqu'au sixième rang. C'est un véritable miracle que l'obus, tombant en cet endroit à pareille heure, n'ait causé la mort de personne.

Au sud

Les troupes versaillaises attaquent de nouveau les forts du Sud, spécialement Montrouge et Issy, qui, toujours canonné, n'est plus qu'un amas de ruines.

Le Comité de salut public est instauré !

La séance d'aujourd'hui sur le vote pour le Comité de salut public a été très mouvementée.

Hier, trois articles avaient été adoptés :

> Art. 2. Il sera composé de cinq membres, nommés par la Commune, au scrutin individuel.
>
> Art. 3. Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions sont donnés à ce comité, qui ne sera responsable qu'à la Commune.
>
> Les membres de la Commune ne pourront être traduits devant aucune autre

juridiction que la sienne

Il restait donc le vote sur le premier article, le nom de l'instance, et sa composition.

Le vote du Comité de salut public contre le Comité exécutif qui avait donné hier un résultat nul (26/26) a aujourd'hui été favorable au Comité de salut public par 34 voix contre 28.

Pour la formation d'un Comité de salut public :

Amouroux, Ant. Arnaud, Bergeret, Billioray, Blanchet, Champy, Chardon, E. Clément, J.-B. Clément, Demay, Dupont (Cl.), Durand, Ferré, Fortuné (Henry), Gambon, Géresme, Grousset, Johannard, Ledroit, Lonclas, L. Melliet, Miot, Oudet, Parisel, Pillot, Philippe, F. Pyat, Ranvier, Régère, Rigault, Trinquet, Urbain, Vésinier, Viard.

Pour la formation d'un Comité exécutif:

Andrieu, Arthur Arnould, Avrial, Allix, Babick, Beslay, Clémence, V. Clément, Courbet, Fränckel, Gérardin, Jourde, Langevin, Lefrançais, Longuet, Ostyn, Pindy, Pottier, Rastoul, Serraillier, Sicard, Tridon, Theisz, Vaillant, Vallès, Varlin, Verdure.

Le vote global sur le décret, 45 pour contre 23, fut quelque peu différent. Il y avait six votants de plus et plusieurs membres qui avaient voté pour la mise en place d'un Comité exécutif ont finalement voté le texte instaurant le Comité de salut public, comme Allix, Dereure, Frankel, Pottier, Vaillant, Verdure. Cela confirme que dans l'esprit des 45 membres qui l'instituent, le caractère réel du Comité de salut public n'est pas nettement défini.

Votants : 68. Majorité absolue : 35.

Pour l'adoption : 45

Amouroux, Arnaud, Allix, Bergeret, Billioray, Blanchet, Brunel, Champy, Chardon, Clément (E.), Cournet, Demay, Dereure, Dupont (Cl.), Durand (J.), Ferré, Fränckel, Fortuné (H.), Gérardin (C.), Géresme, Grousset, Ledroit, Lonclas, Martelet, Melliet, Miot, Oudet, Parisel, Pillot, Pottier, Philippe, Pyat, Ranvier, Régère, Rigault, Sicard, Trinquet, Urbain, Vaillant, Vésinier, Viard, Verdure.

Contre : 23

Andrieu, Art. Arnould, Avrial, Babick, Beslay, Clémence, Clément (V.), Courbet, Gérardin (E.), Jourde, Langevin, Lefrançais, Longuet, Malon, Ostyn, Pindy, Rastoul, Serraillier, Tridon, Theisz, Vallès, Varlin, Vermorel.

*

Paris, le 1er mai 1871.

La Commune,

Art. 1er. Un comité de salut public sera immédiatement organisé.

Art. 2. Il sera composé de cinq membres, nommés par la Commune, au scrutin individuel.

Art. 3. Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions sont donnés à ce comité, qui ne sera responsable qu'à la Commune.

La Commune.

DÉCRÈTE :

Les membres de la Commune ne pourront être traduits devant aucune autre juridiction que la sienne (celle de la Commune)

La discussion s'est alors tendue entre les deux parties qui venaient de se séparer sur ces votes.

D'abord sur les modalités d'élection des cinq membres. Un élu a décidé de ne pas participer au vote pour une institution dictatoriale, mais surtout plus de vingt autres membres ont décidé de s'abstenir.

Considérant qu'ils ont voté contre l'institution dite Comité de salut public, dans laquelle ils n'y ont vu que l'oubli des principes de réformes sociales sérieuses pour lesquelles est sortie la révolution communale du 18 mars ;

Le retour dangereux ou inutile, violent ou inoffensif à un passé qui doit nous instruire, sans que nous ayons à le plagier :

Déclarent qu'ils ne présenteront pas de candidats et qu'ils regarderont, en ce qui les concerne, l'abstention comme la seule attitude digne, logique et politique.

Ch Longuet, Lefrançais, Arthur Arnould, Andrieu, Ostyn, Jourde, B. Malon, Serrailler, Ch Beslay, Babick, Clémence, Courbet, Eugène Gérardin, Langevin, Rastoul, J. Vallès, Varlin.

*

Vu que nous ne pouvons nommer personne à une institution considérée par nous comme aussi inutile que fatale, nous nous abstenons.

Avrial, V. Clément, Vermorel, A. Thiesz, G. Tridon, Pindy, E. Gérardin.

*

Considérant que le Comité de salut public est une institution dictatoriale incompatible avec le principe essentiellement démocratique de la Commune, je déclare ne pas prendre part à la nomination des membres de ce Comité.

C. Langevin

Le scrutin était d'emblée dévalorisé, il n'y eut que trente-sept votants pour mettre en place ce Comité qui derrière les mots ronflants instaurait un pouvoir sans autorité. Les citoyens Ranvier, Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ch. Gérardin, Félix Pyat furent élus.

> Antoine Arnaud, par 33 voix ; employé de chemin de fer, 40 ans, président d'une section parisienne de l'Internationale, élu du IIIème.
>
> Gabriel Ranvier, par 27 voix ; peintre décorateur sur laque, 43 ans, blanquiste et membre de l'Internationale, franc maçon, élu du XXème.
>
> Léo Melliet, par 27 voix ; clerc d'avoué, 28 ans, membre de l'Internationale, franc maçon, élu du XIIIème.
>
> Felix Pyat, par 24 voix ; homme de lettres, homme politique, 61 ans.
>
> Charles Gérardin, par 22 voix ; courtier de commerce, 28 ans, élus dans le XVIIème, un des membres du complot qui avait envisagé jeudi dernier, le 27 avril, de mettre en place une dictature avec Dombrowski, Wrobelski, Rossel, et qui avait échoué suite au refus d'Aminthe Dupont.

Tous ces débats accentuent les affrontements. Trois démissions sont posées sur le bureau du président et le blanquiste Bergeret déclare :

> « Ce qui vient de se passer est très grave ; il vient dans le sein de notre assemblée de se faire une gauche et une droite. Il ne faut pas que les braves citoyens qui nous ont confié la mission que nous remplissons et qui nous ont imposé un mandat impératif sachent que quelques-uns parmi nous paraissent avoir abandonné les sentiments qui les ont fait arriver à la Commune. Gardons par-devers nous seuls les faits qui viennent de se passer et que je ne crains pas d'appeler une honteuse manœuvre. Que le public ne soit pas soumis à l'influence funeste de quelques défections ».

L'internationaliste Babick répond :

> « Je vois avec regret qu'il y a deux camps qui se forment dans l'assemblée. Mais cependant je ne comprendrais pas que l'on traitât d'ennemis ceux de vos collègues qui ne pensent pas comme nous. Pour moi, je me déclare partisan de ceux qui ont voté contre le Comité de salut public, mais je reconnais parfaitement à tous le droit de voter autrement et d'exprimer leur opinion avec la plus entière liberté. Les membres qui ont voté pour le Comité de salut public peuvent très bien croire qu'ils ont assuré le salut de la société, mais vous me permettrez bien de garder cette pensée que la Commune pouvait se sauver elle-même ».

Les motivations des votes sont écrites (voir partie En débat).

La majorité est formée des jacobins et des blanquistes, auxquels se sont ralliés quelques membres de l'Internationale et veut apparaître comme les continuateurs des

révolutionnaires de 1793 prêts à des mesures autoritaires.

La minorité est formée par la majorité de ceux qui animent le conseil fédéral parisien de l'Internationale, mais plusieurs internationalistes ont voté pour et trois en sont membres. Le blanquiste Tridon fait partie de cette minorité. Pour eux, les questions économiques et sociales l'emportent sur le politique ; ils travaillent pour des transformations sociales immédiates, et sont convaincus que cette orientation est en opposition avec les aspirations de la révolution du 18 mars.

Que va réellement changer cette décision, en quoi cela va donner des moyens supplémentaires à la Commune ?

Mais les manœuvres contre la Commune continuent

Témoignage – Gaston Da Costa, 21 ans

Le soir de l'élection du Comité de salut public, composé de Félix Pyat, A. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier et Ch. Gérardin, le délégué à la guerre dînait à l'Hôtel de Ville et faisait aux membres du nouveau Comité l'exposé des mesures militaires qu'il comptait prendre.

Une discussion assez animée s'éleva entre lui et Félix Pyat, et des paroles aigres-douces furent échangées.

Pour quiconque a connu Pyat, on doit penser qu'il n'oublia rien et fit par la suite tout le possible pour montrer à Rossel qu'il avait bonne mémoire. Aminthe Dupont arriva à la fin du repas et vit là Rossel pour la première fois.

Ce fut Girardin qui le lui présenta. Au moment du départ, le délégué à la guerre offrit à Dupont une place dans sa voiture, et tous deux se rendirent à la préfecture de Police où Rigault, prévenu par Gérardin, les attendait en compagnie de Régnard, de Eudes et de Da Costa. Rossel, plutôt nerveux, exposa rapidement son projet. Rigault approuva le principe d'un coup d'État contre la Commune mais il subordonna son concours à l'arrivée de Blanqui, dont il espérait l'évasion. Rien à faire sans le vieux, dit-il en substance :

> « Vous, citoyens Rossel, Dombrowski, Wroblewski et Eudes, vous ferez tous d'excellents auxiliaires de Blanqui ; seuls, vous ne pouvez rien contre la Commune. Si nous ne parvenons pas à délivrer Blanqui, nous verrons à tenter quelque chose avec Delescluze, mais ce sera beaucoup plus problématique. En attendant, il faut discrètement préparer l'opinion et annuler le plus possible l'action militaire du Comité central, dont nous aurions plus de mal à nous débarrasser que de la Commune ».

On se sépara dans la nuit, après avoir décidé de rechercher l'appui de certains groupes et le concours du Père Duchêne.

Rossel se rendait bien compte que Rigault avait raison et qu'il fallait confier la dictature à un homme connu par un long et glorieux passé d'action. Il ne négligea rien cependant pour se créer la réputation d'un soldat énergique.

> **Témoignage – Martial Senisse, 20 ans, maçon limousin**

> Ce matin, le Père Duchêne annonce à ses lecteurs la création de notre bataillon [les enfants du père Duchêne]. Gérardin, qui a été nommé membre du Comité de salut public par la Commune, s'efforce de grouper les officiers pour faire confier à Rossel le pouvoir politique. L'équipe du Père Duchêne travaille avec lui. C'est pour ça que Vermersch écrit des articles dans lesquels il critique les membres de la Commune. Il m'a dit qu'il voulait faire de Rossel le nouvel Hébert de la Révolution. Depuis que je suis capitaine des Enfants du Père Duchêne, personne ne se gêne plus pour tout raconter devant moi. J'ai porté pour la première fois l'uniforme des officiers fédérés.
>
> Frankel ne m'a pas caché qu'il était mécontent de me voir entrer dans les vues de Vuillaume. À la Commune, Jourde, Vallès, Serailler, Malon et Gustave Courbet feront tout pour empêcher Gérardin d'imposer la dictature de Rossel. Thoumieux, militant blanquiste, qui avait d'abord marché pour Rossel n'est plus dans le coup. Il m'a dit aujourd'hui : « je ne sais pas où Gérardin veut en venir, mais dans la minorité qui s'est opposée à la création du Comité de salut public, il y a les meilleurs chefs de la révolution ». Il me conseille de ne pas aller plus loin avec Vuillaume. Que faire ?

Du côté des clubs

Église Saint-Nicolas des Champs

Une réunion de 5000 citoyens a voté une demande de mettre toutes les églises de Paris à la disposition du peuple le soir, « afin que l'instruction et l'éducation politique des citoyens puisse se faire et qu'ils soient tenus au courant de la marche des affaires publiques », après avoir félicité la Commune d'avoir mis en place le Comité de salut public pour « persévérer énergiquement et résolument dans la voie révolutionnaire, qui seule peut la sauver et assurer le triomphe définitif de la République ».

Club Sainte-Elisabeth

Dans l'église Sainte-Élisabeth
Le curé Josselin et le premier vicaire Castillon, menacés d'arrestation ce matin, sont finalement laissés en liberté et ce soir s'est installé un club, émanation de celui de Notre-Dame-des-Champs devenu trop important. Il s'installe dans la partie droite de l'église, tandis qu'à gauche persiste la chapelle de la Vierge Marie. Organisé par Joseph Paysant, il s'ouvre sous la présidence d'un certain Laurent.

En bref

– Le membre de la Commune délégué au ministère des finances arrête que la compagnie du chemin de fer de Ceinture versera dans la huitaine l'arriéré de ses impôts de toute nature, depuis le dernier payement effectué jusqu'au 30 avril 1871 inclusivement. À partir du 1er mai, le compte des impôts du chemin de fer de Ceinture sera régulièrement arrêté et payé tous les dix jours.

– Les compagnies des chemins de fer de l'Est, d'Orléans et de Lyon ont versé ce matin au trésor de la Commune les sommes imputables à l'arriéré de leurs impôts.

– Fédération artistique.

La Commune de Paris a autorisé la Fédération artistique à disposer gratuitement des salles de théâtre disponibles à l'effet d'y donner des représentations au bénéfice des veuves, orphelins et blessés de la Garde nationale.

Pour inaugurer ces représentations, une grande solennité musicale et dramatique aurait lieu le 7 mai prochain, dans la caste salle du Châtelet.

La grande famille artistique est pauvre, mais elle est riche par le cœur et les sentiments généreux qui l'animent : c'est à ce titre qu'elle doit contribuer pour une large part à faire entrer un rayon de soleil, une lueur d'espérance et un peu de bien-être dans la mansarde de celui qui souffre.

Le comité de la Fédération artistique informe le public qu'il est complètement étranger aux nombreuses représentations données sans son concours, sous le couvert d'un bénéfice pour les victimes de la guerre.

Le but poursuivi par la Fédération artistique n'est pas de venir en aide à un groupe ou à un quartier quelconque ; ses vues sont plus larges et plus humanitaires ; toutes les recettes provenant de ses représentations seront centralisées par les soins d'une commission choisie par la Commune, et distribuées aux victimes des vingt arrondissements de Paris.

Les affiches du comité portent en tête, comme signe distinctif : Fédération artistique.

Richard Reinhardt à Karl Marx

Paris le 1er mai 1871

Cher ami,

Il n'est pas facile d'écrire au milieu de cette excitation incessante, mais néanmoins, je vous faisais, sous pli fermé, parvenir à tous, pendant les meilleures journées, un journal relatant les événements, à l'adresse d'Engels. C'est ce que j'ai fait encore la dernière fois avant-hier, après la manifestation des francs-maçons qui fut chargée à coup de bombes, et qui hier soir après une autre manifestation « pacifique » très nombreuse des provinciaux habitants Paris, fut suivie du plus brillant bombardement du Mont-Valérien avec des bombes incendiaires contre une partie des maisons du quartier des Ternes à l'intérieur des fortifications. D'immenses incendies furent allumés, toute la ville fut effrayée par la violente canonnade. Cela est un autre avantage, puisqu'il a jeté dans nos bras une autre partie considérable des indifférents, en montrant tout à coup à leurs yeux indignés les cannibales de Versailles à l'œuvre, tandis que les autres s'amusaient poliment de cette nouvelle preuve tangible de la rage impuissante de Thiers. Le bonhomme voulait absolument remporter au moins un de ces jours, avec sa superbe armée, une victoire sur la « petite poignée » des « insurgés » de Paris, victoire qu'ils annonçaient comme définitive et prochaine depuis quatre semaines, à corps et à cris, comme un spectacle de cirque ou de théâtre. Il avait besoin d'une réclame pour les élections municipales de la veille en France. Mais il doit prendre patience. Malheureusement nous aussi, nous devons aussi patienter un peu, les révolutions décisives plus ou moins imminentes d'autres grandes villes se faisant pour le moment attendre. Mais elle

> ne tarderont pas à éclater. En attendant nos admirables héros nationaux de Belleville et d'ailleurs font de leur mieux pour maintenir au moins le statu quo, fermement résolus à donner au besoin le coup de grâce à l'armée impériale, à Paris même, derrière les barricades, si cette armée savait pénétrer dans la ville par les fortifications. Pendant ce temps, les réacs, qui ne sont pas tous devenus tôt ou tard des Francs fileurs, seront désarmés l'un après l'autre, d'autant plus sûrement, que nous nous sommes débarrassés maintenant de l'équivoque Cluseret. Donc, toujours bravement de l'avant ! Ça ira !
>
> Cordialement dévoué, votre vieux Reinhardt.

Le Démocrate socialiste de Berlin vient de publier une adresse « aux travailleurs français », qui aurait été, dit ce journal, votée à l'unanimité dans une réunion tenue à Hanovre, et à laquelle environ 3 000 personnes auraient pris part.

> « Travailleurs de la France, est-il dit dans cette pièce, quoique vaincus dans la lutte contre la puissance militaire allemande, vous êtes restés fidèles à vos devoirs envers vous-mêmes et envers tout le prolétariat. Vous saviez, 1789, 1830, 1848 vous l'avaient appris, que le droit du travail est sacrifié autant par la république bleue que par l'empire et la royauté… En vous soulevant contre ce gouvernement, au moment même où il préparait un acte criminel qui, s'il avait réussi, vous eût infligé la plus profonde humiliation, l'invasion de l'arbitraire et la domination des traqueurs de place et de trônes, vous avez accompli le plus saint de vos devoirs.
>
> Non, vous n'êtes pas une bande de brigands, d'assassins, de pillards. Nous voyons en vous le prolétariat combattant pour les droits de l'homme. Travailleurs français ! Vous êtes l'avant-garde de l'armée qui marche pour la délivrance du monde entier qui a les yeux fixés sur vous, ses sympathies vous seront acquises, il compte sur vous. »

Élections municipales

Il faudra attendre quelques jours pour faire un bilan complet de ces élections. Les premiers résultats connus confirment la poussée du vote républicain, et du vote radical dans les villes.

Nouvelles du Havre

Résultats des élections municipales.

Il y a eu plus d'électeurs qu'aux élections municipales de 1870, 57,5 % contre 46,9 %. Elles se sont tenues dans le plus grand calme. Il n'y avait pas de liste clairement conservatrice, seulement une liste républicaine et une liste « communale ».

Guillemard, candidat sur les deux listes est plébiscité, le vieux républicain, glorieux défenseur du Havre pendant la guerre, dont la résistance a évité la prise de la ville par les prussiens obtient plus de 93% ! La liste républicaine a obtenu environ 70% des suffrages

exprimés.

Insurrection à la Guillotière, à Lyon

Hier, le 30 avril, un appel au boycott des élections avait été lancé. La mairie a été occupée par les gardes nationaux avec l'appui de la majorité de la population. Des barricades ont été dressées Grand rue de la Guillotière et cours des Brosses. L'armée arrivée de Perrache a fait face à une foule de 20 000 à 25 000 personnes qui crie « Ne tirez pas ! Crosse en l'air ! On vous fait marcher contre le peuple ! ». L'armée a tiré, les insurgés ont riposté de derrière les barricades de la grand rue qui ont tenu jusqu'à 11h20. Il y a des dizaines de morts.

En débat

VOTES MOTIVÉS SUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE SALUT PUBLIC

TH. FERRÉ : « J'ai accepté le mandat impératif ; je crois être logique avec mes paroles et mes engagements en votant pour le Comité de salut public ».
F. GOURNET : « Absent lors de la discussion sur la qualification de Comité de salut public et sous le bénéfice des observations que j'avais à présenter sur le titre même de « Comité de salut public », je vote pour ».

PARISEL : « Considérant que, vu les dangers de la patrie, jamais le nom de salut public n'est plus en situation ; que le Comité de salut public ne saurait être une dictature dangereuse, puisqu'il est sous le contrôle de la Commune, je vote pour ».

PYAT : « Attendu que le mot de salut public est absolument de la même époque que celui de République française et de Commune de Paris, je vote pour ».

CHARLES GÉRARDIN : « Me conformant au mandat impératif qui m'a été conféré par mes électeurs, je vote pour le Comité de salut public, parce qu'il est urgent que la Commune reste dans le sens le plus large du mouvement révolutionnaire qui l'a nommée ».

CH. LEDROIT : « Je vote pour le Comité de salut public comme mesure révolutionnaire indispensable dans l'état actuel de la situation ».

URBAIN : « Considérant qu'aucune mesure trop énergique ne saurait être prise par la Commune dans les circonstances actuelles, et voulant rester fidèle au mandat impératif que j'ai reçu de mes électeurs, je vote pour ».

BLANCHET, CLOVIS DUPONT : « Je vote pour un Comité de salut public, attendu que, si la Commune a su se faire aimer de tous les honnêtes gens, elle n'a pas encore pris les mesures indispensables pour faire trembler les lâches et les traîtres, et que, grâce à cette longanimité intempestive, l'ennemi a peut-être obtenu des ramifications dans les branches essentielles de notre gouvernement ».

TH. RÉGÈRE : « Attaqués impitoyablement et sans motifs légitimes, j'estime que nous devons défendre avec la plus grande énergie la République menacée ».

J. ALLIX : « Je vote pour, attendu que la Commune détruira le Comité de salut public quand elle voudra ».

ÉMILE OUDET : « Je vote pour le Comité de salut public, attendu que notre situation est plus terrible encore que celle où nos pères de 93 se sont trouvés et que ceux qui l'attaquent ne voient pas clair ».

RAOUL RIGAULT : « Espérant que le Comité de salut public sera en 1871 ce que l'on croit généralement, mais à tort, qu'il a été en 1793, je vote pour ».

ANDRIEU, LANGEVIN, OSTYN, VERMOREL, V. CLÉMENT, THEISZ, SERRAILLIER, AVRIAL, MALON, LEFRANÇAIS, COURBET, EUGÈNE GÉRARDIN, CLÉMENCE, ART. ARNOULD, BESLAY, VALLÈS, JOURDE :

« Considérant que l'institution d'un Comité de salut public aura pour effet essentiel de créer un pouvoir dictatorial qui n'ajoutera aucune force à la Commune ;

Attendu que cette institution serait en opposition formelle avec les aspirations politiques de la masse électorale, dont la Commune est la représentation ;

Attendu en conséquence que la création de toute dictature par la Commune serait de la part de celle-ci une véritable usurpation de la souveraineté du peuple, nous votons contre ».

V. CLÉMENT : « Si j'eusse assisté à la séance d'hier, j'aurais combattu la proposition d'un Comité de salut public, que je considère comme une dictature. Obligé de prendre une résolution dans ce cas, je vote pour la dénomination exécutive ».

CH. BESLAY : « Par suite d'indisposition, je m'étais retiré à six heures et demie. Si j'eusse été présent, j'eusse voté contre toute la proposition, et je me rallie à la proposition qui me paraît la moins grave, et je vote pour l'exécutif ».

JOURDE : « Contraint de me prononcer pour une formule, je vote pour le mot : exécutif. Mais en faisant toutes mes réserves sur les articles du projet Miot ».

GÉRESME : « Je vote, parce que le terme « salut public » a été, est et sera toujours de circonstance ».

POUR L'ENSEMBLE :

G. RANVIER : « Je vote pour, parce que l'indécision depuis un mois nous a compromis, et qu'une plus longue hésitation à prendre des mesures énergiques perdrait la Commune et la République ».

EUGÈNE POTTIER : « La situation exigeant énergie et unité d'action, malgré son titre, je vote pour ».

E. CLÉMENT : « Comme j'ai reçu de mes électeurs le mandat impératif, je vote pour ».

J. MIOT : « Vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales et les plus énergiques pour réprimer les trahisons qui pourraient perdre la République, je vote pour ».

LÉO FRANCKEL : « Quoique je ne vois pas l'utilité de ce Comité, mais ne voulant pas prêter à des insinuations contraires à mes opinions révolutionnaires socialistes, et tout en réservant le droit d'insurrection contre ce Comité, je vote pour ».

A. LONCLAS : « Considérant que mes électeurs m'ont confié le mandat impératif de poursuivre le triomphe de la révolution par les mesures les plus énergiques, et que le Comité de salut public, à mon sens, est seul capable d'atteindre ce but, je vote pour ».

A. SICARD : « Je vote pour parce que je suis d'avis de prendre des mesures radicales et sérieuses, mais que, détestant les mots ronflants qui restent souvent lettre morte, je m'étais opposé par mon vote aux mots salut public ».

JACQUES DURAND : « Je vote pour parce que j'ai conscience de la situation et tiens à rester conséquent avec les engagements pris par moi devant les électeurs ».

H. CHAMPY : « Restant d'accord avec les électeurs qui m'ont nommé, et désirant comme eux qu'on n'hésite devant aucune mesure nécessaire, je vote pour ».

E. VAILLANT : « Je vote pour sur l'ensemble du décret, tout en ayant voté contre l'article 3 et le titre de Comité de salut public qui, dans l'esprit des présentateurs, détermine l'esprit du projet, parce que, conformément à ce que je soutenais il y a peu de jours, malgré l'illusion de l'assemblée, elle ne fait qu'ajouter aux rouages de son organisation un rouage qui manquait, et consacrer une division nécessaire des pouvoirs, un contrôle plus effectif du travail des commissions. (En votant contre l'article 3, j'ai voté contre l'erreur de l'assemblée, qui croit faire ce qu'elle dit et ne fait encore que décréter sans effet). Mais je ne partage pas l'illusion de l'assemblée, qui croit avoir fondé un Comité politique directeur, un Comité de salut public, alors qu'elle ne fait que renouveler avec une étiquette nouvelle sa Commission exécutive des premiers jours. Si l'assemblée voulait avoir un réel Comité exécutif, pouvant vraiment prendre la direction de la situation, parer aux éventualités politiques, elle devrait commencer par se réformer elle-même, cesser d'être un petit parlement bavard, brisant le lendemain aux hasards de sa fantaisie ce qu'il a créé la veille et se jetant au travers de toutes les décisions de sa Commission exécutive. La Commune ne devrait être qu'une réunion de commissions se réunissant pour discuter les résolutions, les rapports présentés par chaque commission, écoutant le rapport politique de son Comité exécutif, et jugeant si ce Comité remplit son devoir, s'il sait donner l'unité d'impulsion, de direction, s'il a l'énergie, la capacité nécessaire pour le bien de la Commune. Au Comité exécutif seraient renvoyées les affaires politiques, aux commissions diverses toutes les affaires du ressort de ces diverses commissions, et les séances se passeraient, sans incidents inutiles, à prendre des résolutions et non plus à discourir.
Pour un Comité exécutif de cet ordre, et seul pouvant vraiment porter le titre de « Salut public », qui n'a pas d'ailleurs d'importance et qui a le désavantage d'être une répétition, je voterai oui sans phrases.
En un mot, il faut organiser la Commune et son action, faire de l'action, de la révolution, et non de l'agitation, du pastiche ».

CONTRE L'ENSEMBLE :

A. VERMOREL : « En me référant aux motifs énoncés par Andrieu, et surtout pour le motif que je ne crois pas à l'efficacité du Comité de salut public ; ce n'est qu'un mot, et le peuple s'est trop longtemps payé de mots, je vote contre ».

A. CLÉMENCE : « Considérant que l'établissement du Comité de salut public est une atteinte portée aux droits que les membres de la Commune tiennent de leurs électeurs, je vote contre ».

BABICK : « Le citoyen Babick, contre. La Commune, n'étant pas en danger, n'a pas besoin de Comité de salut public. Elle se sauvera par elle-même ».

RASTOUL : « Je vote contre l'ensemble du projet, parce qu'il aboutit en réalité à la confusion des pouvoirs, qui amène des conflits et produit le désordre et l'anarchie, et que je voulais la séparation des fonctions avec la responsabilité effective devant la Commune de cette Commission exécutive, ayant pleins pouvoirs sur toutes les autres commissions, mais laissant à la Commune tout entière le rôle de Comité de haute surveillance, avec puissance de la briser et de la révoquer, tout en s'abstenant de toute intervention directe dans l'exécution et la direction.

G.TRIDON : « Contre. Parce que je n'aime pas les défroques inutiles et ridicules qui, loin de nous donner de la force, nous enlèveront celle que nous avons ».

JOURDE : « Adhérant à la déclaration de Fränckel, je vote contre, comme membre de cette Commune et comme délégué aux Finances ».

CH. LONGUET : « Ne croyant pas plus aux mots sauveurs qu'aux talismans et aux amulettes, je vote contre pour les raisons d'ordre et de droit développées par Andrieu, et aussi pour le motif de bon sens et de bonne politique indiqué par Babick ».

PROPOSITION :

GUSTAVE COURBET : « Je désire que tous les titres et mots appartenant à la révolution de 1789 et 1793 ne soient appliqués qu'à cette époque. Aujourd'hui, ils n'ont plus la même signification et ne peuvent plus être employés avec la même justesse et dans les mêmes acceptions. Les titres : Salut public, Montagnards, Girondins, Jacobins, ne peuvent être employés dans ce mouvement socialiste républicain. Ce que nous représentons, c'est le temps qui s'est passé de 1793 à 1871, avec le génie qui doit nous caractériser et qui doit relever de notre propre tempérament. Cela me paraît d'autant plus évident que nous ressemblons à des plagiaires, et nous rétablissons à notre détriment une terreur qui n'est pas de notre temps. Employons les termes que nous suggère notre révolution.

RASTOUL : « Je déclare déposer un bulletin blanc sur les noms, parce que le décret, tel qu'il a été voté, me paraît consacrer le funeste soi-disant principe de la division du pouvoir, qui engendre fatalement les conflits entre les diverses délégations, le Comité de salut public et la Commune ; ce qui, en définitif, ne change rien, quant au fond, à la situation actuelle, dont le caractère dominant, essentiel, est le désordre, la confusion, l'anarchie, produits nécessaires du manque d'organisation et d'administration vraiment républicaines.

Dans ces conditions, et pour les autres motifs exprimés dans mon vote contre l'ensemble du projet, partisan résolu de l'unité du pouvoir, mais de la séparation et de la spécialisation des fonctions, avec responsabilité réelle des fonctionnaires, je ne puis que déposer dans l'urne un bulletin blanc, exprimant ainsi le regret que la Commune ne se soit pas ralliée à mon projet que j'avais présenté sous forme d'amendement à l'article 2 et qui consistait, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, à nommer un Comité exécutif de trois membres, une espèce de triumvirat pris en dehors de la Commune, et avec pleins pouvoirs sur toutes les commissions, pour la haute direction et l'exécution des affaires, en

vertu d’une action extérieure et intérieure prompte et puissante.

De ces trois membres, toujours responsables devant la Commune, transformée provisoirement, et jusqu’à la fin de la lutte contre Versailles, en Commission de haute surveillance, avec puissance de les briser et de les révoquer en totalité ou en partie, l’un serait délégué à la Guerre et chargé de l’administration de ce service et de l’organisation des bataillons ; le second, placé à la tête de toutes les forces militaires actives, pour une action énergique et décisive ; et le troisième ayant pouvoir et mission spéciale d’organiser la partie financière et administrative des services de l’intérieur ».

TRIDON, VERMOREL, AVRIAL, V. CLÉMENT, THEISZ, PINDY, E. GÉRARDIN : « Vu que nous ne pouvons nommer personne à une institution considérée par nous comme aussi inutile que fatale, et où nous voyons poindre un comité de capitulation, nous nous abstenons ».

AMOUROUX : « Je vote pour le Comité de salut public pour qu’il fasse exécuter les décrets de la Commune, et prendre les mesures d’urgence ».